

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence STAPS : activité physique adaptée et santé parc.
Activité physique adaptée et handicap-Niveau 3**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence STAPS : activité physique adaptée et santé parc. Activité physique adaptée et handicap-Niveau 3 comme suit :

Membres du jury

ISACCO Laurie, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
THIVEL David, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 1

BAILLY Melina, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BOISSEAU Nathalie, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.
COUTAREL Fabien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
ENNEQUIN Gael, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
FAUGERON Geraldine, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
VASLIN Philippe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
VERNEY Julien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

BAILLY Melina, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BOISSEAU Nathalie, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.
COUTAREL Fabien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
ENNEQUIN Gael, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
FAUGERON Geraldine, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
VASLIN Philippe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
VERNEY Julien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024